

# TARIFS DU GAZ

Les tarifs du gaz naturel des Services industriels de Lausanne (SiL) au **1<sup>er</sup> octobre 2025**

## UN TARIF BASÉ SUR 3 PARAMÈTRES POUR MIEUX S'ADAPTER À VOTRE FAÇON DE CONSOMMER

### L'abonnement

Le montant de l'abonnement est fixe à l'intérieur de chaque segment de consommation. Il couvre une partie des frais de gestion et d'entretien du réseau.

### La consommation d'énergie

Le prix du kilowattheure est fixe à l'intérieur de chaque segment de consommation. Le montant facturé est proportionnel à votre consommation. Il reflète les coûts d'acquisition du gaz nécessaire à vos besoins.

### La puissance nominale

Le montant facturé est proportionnel au dimensionnement de votre installation. Il garantit la disponibilité des capacités d'acheminement du gaz jusqu'à votre installation et couvre une partie des frais de gestion et d'entretien du réseau.

TARIFS PROCESSUS ET CHAUFFAGE	CONDITIONS			ABONNEMENT		CONSOMMATION		PUISSANCE	
	Consommation annuelle	et ou	Puissance de l'installation	CHF/mois		ct/kWh		CHF/kW/mois	
				Hors TVA	TTC <sup>2</sup>	Hors taxe CO <sub>2</sub> et TVA	TTC <sup>1</sup>	Hors TVA	TTC <sup>2</sup>
<b>Multi</b> Usages Chauffage ou Processus	0 à 100 000 kWh	et	< 150 kW	16.90	18.27	12.62	15.98		
	100 000 à 1 mio. kWh	ou	> 150 kW	60.00	64.86	10.84	14.05	1.50	1.62
	1 mio. à 5 mio. kWh			600.00	648.60	10.19	13.35	1.50	1.62
	> 5 mio. kWh			Conditions sur demande aux SiL					
<b>Interruptible</b> Conditions d'interruptibilité <sup>3</sup>	1 mio. à 7 mio. kWh	et	> 500 kW interruptible	1 430.00	1 545.83	8.80	11.85	0.80	0.86
	> 7 mio. kWh	et	> 500 kW interruptible	2 550.00	2 756.55	8.60	11.63	0.80	0.86
<b>Saisonnier</b> <sup>4</sup>	100 000 à 1 mio. kWh			35.00	37.84	10.64	13.84		
	> 1 mio. kWh			317.00	342.68	10.30	13.47		
<b>Raccordement en attente</b>				5.00	5.41				
<b>Exploitation télérelève</b>				75.00	81.08				

### La taxe CO<sub>2</sub>

La taxe sur le CO<sub>2</sub> est une taxe d'incitation qui entend promouvoir l'utilisation économe des combustibles fossiles.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, cette taxe est de CHF 120.– par tonne de CO<sub>2</sub>, selon l'ordonnance sur le CO<sub>2</sub>; soit 2.161 ct/kWh de gaz naturel.

1. Taxe CO<sub>2</sub> de 2.161 ct/kWh et TVA de 8,1 % (y compris sur la taxe sur le CO<sub>2</sub>), prix taxes incluses, arrondis. Le prix sans taxe fait foi.

2. TVA au taux de 8,1 %, prix taxes incluses, arrondis. Le prix sans TVA fait foi.

3. Conditions d'interruptibilité selon :

- Règlement de raccordement et d'utilisation du réseau pour la fourniture de gaz naturel au 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;
- Règlement tarifaire relatif à la fourniture de gaz naturel par les Services industriels de Lausanne et tarifs particuliers au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

4. Conditions d'attribution selon le Règlement tarifaire relatif à la fourniture de gaz naturel par les Services industriels de Lausanne et tarifs particuliers au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Les montants liés à la puissance et à l'abonnement sont perçus même en l'absence de consommation.**